

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

RESTRICTED

WT/DS12/8

WT/DS14/7

26 octobre 1995

(95-3292)

COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES - DESIGNATION COMMERCIALE DES PECTINIDES

Constitution du Groupe spécial établi à la demande du Pérou et du Chili

Note du Secrétariat

1. A sa réunion du 19 juillet 1995, l'Organe de règlement des différends (ORD) a établi un groupe spécial comme le Canada l'avait demandé dans le document WT/DS7/7 (WT/DSB/M/6).
2. A sa réunion du 11 octobre 1995, l'ORD a établi un groupe spécial unique pour examiner la même affaire comme le Pérou et le Chili l'avaient demandé (WT/DS12/7 et WT/DS14/6, respectivement), conformément à l'article 9 du Mémoire d'accord sur le règlement des différends (WT/DSB/M/8).
3. A cette réunion de l'ORD, le Pérou, le Chili et les CE sont convenus que le Groupe spécial serait doté du mandat type. Ce mandat est le suivant:

"Examiner, à la lumière des dispositions pertinentes des accords visés cités par le Pérou et le Chili dans les documents WT/DS12/7 et WT/DS14/6, la question portée devant l'ORD par le Pérou et le Chili dans ces documents; faire des constatations propres à aider l'ORD à formuler des recommandations ou à statuer sur la question, ainsi qu'il est prévu dans lesdits accords".

4. A cette même réunion, le Pérou et le Chili ont demandé que l'article 9:3 du Mémoire d'accord soit appliqué de façon que les membres du Groupe spécial chargé d'examiner le différend entre les CE et le Canada (WT/DS7) siègent aussi au Groupe spécial unique établi à la demande du Pérou et du Chili. Les CE et le Canada ont admis qu'il conviendrait de procéder ainsi dans la mesure du possible.
5. Le 12 octobre 1995, les membres du Groupe spécial chargé d'examiner le différend entre les CE et le Canada (WT/DS7) ont accepté de siéger au Groupe spécial établi au sujet du différend entre les CE et le Pérou et le Chili.
6. Le Groupe spécial demandé par le Pérou et le Chili a donc été constitué le 12 octobre 1995; sa composition est la suivante:

Président: M. Michael Cartland
Membres: M. Peter Palecka
Mme Barbara Rigassi.

7. Le Groupe spécial a pour secrétaire Mme Gabrielle Marceau et pour juriste M. Jeffrey Gertler.